

INFO TRAVAIL est un bulletin d'information électronique produit et diffusé par le ministère du Travail du Québec.

Quoi de neuf ?

Le Bureau d'évaluation médicale examiné en commission parlementaire

L'article 68 de la Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q., 1997, chapitre 27) prévoit que le ministre du Travail doit faire au gouvernement un rapport d'évaluation du Bureau d'évaluation médicale (BEM) institué par l'article 216 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001). Déposé antérieurement à l'Assemblée nationale, le rapport a fait l'objet d'un examen par les membres de la Commission de l'économie et du travail le 19 octobre dernier. Ce rapport fait état notamment des résultats obtenus par le BEM à la suite de la mise en application des mesures prises depuis l'entrée en vigueur de la présente loi, afin d'en améliorer le fonctionnement.

Équité salariale : rapport 2006

Dans le cadre des travaux préparatoires à son rapport 2006, la Commission de l'équité salariale invite toute personne intéressée par la question de l'équité salariale à faire connaître son point de vue et à lui adresser ses commentaires. Pour participer à la consultation actuellement en cours [>>>](#)

La Commission des relations du travail (CRT) lance un projet pilote visant le traitement des plaintes en vertu de l'article 47.2

La CRT mène un [projet pilote visant le traitement des plaintes en vertu de 47.2](#), ceci afin d'utiliser adéquatement ses ressources, de permettre la constitution des dossiers avant audience et de favoriser le règlement des litiges sans qu'une audience ne soit requise. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre, ce projet pilote fait en sorte que les plaintes de cette nature ne donnent pas immédiatement lieu à l'envoi d'un avis d'audience.

... et rafraîchit son site Internet

La [CRT](#) vient également de rafraîchir son site Internet : remodelé et plus convivial, on y trouve, parmi les nouveautés, un nouveau graphisme, l'ajout de certaines fonctionnalités facilitant la lecture à l'écran et l'impression des informations affichées ainsi qu'un nouvel outil de recherche plus performant.

Publications récentes

Dans sa plus récente édition (automne 2005), la revue [Regards sur le travail](#) propose un article sur l'insertion des jeunes de la génération dite « numérique » dans la nouvelle économie. L'équipe de la revue a également recensé trois recherches sur des sujets aussi variés que le cheminement des femmes québécoises sur le marché du travail, les déterminants de la durée des expériences de travail autonome ainsi que les impacts dans les conventions collectives de l'entrée en vigueur de la loi du 1 % et des clauses de formation de la main-d'œuvre. À surveiller...

L'étude [Les régimes d'assurance collective négociés dans les conventions collectives au Québec](#) (septembre 2005) porte sur les régimes d'assurance collective offerts aux travailleurs syndiqués québécois : le premier volet traite de la présence ou de l'absence d'un régime d'assurance collective dans les conventions collectives au Québec (parmi cinq types d'assurance), le second volet informe du montant de la contribution des employeurs pour donner accès à un régime d'assurance collective à leurs salariés.

[La croissance des taux de salaire négociés en 2005 - survol des résultats du premier semestre](#) indique entre autres, que la hausse salariale négociée au cours du premier semestre de 2005 est supérieure de 0,1 point de pourcentage à celle qui a été obtenue l'année précédente (2,4 % contre 2,3 % en 2004) et que les 292 798 salariés visés par l'ensemble des conventions collectives en vigueur en 2005, peu importe leur année de signature, recevront une hausse salariale moyenne de 2,5 % par rapport à l'année précédente.

La plus récente [Liste des tarifs de rémunération des arbitres de grief et de différend](#) en vigueur du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006, de même que la nouvelle édition de la [Liste annotée d'arbitres de grief](#) en vigueur du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006 sont disponibles. Comme des arbitres peuvent s'ajouter ou se retirer de la liste en cours d'année, il est recommandé de consulter régulièrement le site car la mise à jour est assurée de façon continue.

Saviez-vous que...

Cette année encore, les écoles du Québec sont invitées à relever le [Défi prévention jeunesse](#) en soumettant un ou plusieurs projets d'éducation à la prévention en santé et en sécurité qui favoriseront la participation active des élèves. La [CSST](#) offre une aide financière pouvant atteindre 350 \$ par projet. Faites vite, vous avez jusqu'à la fin de novembre pour vous inscrire.

Dates à retenir

18 novembre - Québec

[Conférence-midi de la Chaire en gestion de la santé et de la sécurité du travail](#) (CGSST) de l'Université Laval, sous le thème « Profession, conditions de l'organisation du travail et détresse psychologique : Le travail est-il vraiment à mettre en cause? » par M. Alain Marchand.

21 & 22 novembre - Montréal

Formation de l'ORHRI « [Quand le torchon brûle ! Prévenir et gérer les conflits relationnels en milieu de travail](#) ».

23 & 24 novembre - Montréal

Formation de l'ORHRI « [Une approche innovatrice de la gestion des conflits : les cercles de rétablissement](#) ».

(Workplace Conferencing) ».

29 novembre - Montréal

Formation de l'ORHRI « Politique contre le harcèlement psychologique : comment la maximiser ».

30 novembre - Montréal

Déjeuner-causerie du Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO) « Le Québec survivra-t-il au raz-de-marée chinois ? »

À signaler hors Québec

Connaissez-vous le Wage Indicator? Il s'agit d'un site Internet permettant de savoir ce que gagnent les travailleurs exerçant le même métier que soi. On est également invité à enrichir la base de données en y indiquant le montant de son propre salaire mais aussi, divers autres renseignements puisque le montant du salaire ne dépend pas simplement de la profession mais d'une foule d'autres facteurs, par exemple : ses antécédents professionnels, son âge, la région dans laquelle on vit, son niveau d'études et sa formation professionnelle. Plus les participants sont nombreux, plus l'information devient précise. Lancé en 1999 aux Pays-Bas, ce système d'entraide collective qui existe aujourd'hui dans huit autres pays européens pourrait bientôt s'étendre au monde entier. L'Organisation internationale du travail appuie cette initiative.

Coordination et édition - Abonnement - Droits de reproduction